

Une passe difficile pour l'Europe

Le Conseil européen de Londres, où l'on avait „beaucoup travaillé” et un peu progressé, le Conseil des 15 et 16 décembre à Bruxelles n'avaient pas permis de clôturer un long débat aux termes duquel la Communauté devait résoudre ses problèmes par „des modifications structurelles”.

L'année 1982 s'ouvrirait sans que soient résolus les quatre problèmes, sujets à affrontements : le lait, la croissance des dépenses agricoles, les pays méditerranéens, les aspects budgétaires relatifs à la contribution britannique.

A l'issue de la réunion des 14 et 15 janvier, M. Tindemans, Président du Conseil, constatait l'impossibilité de conclure bien qu'on eût été fort proches d'une solution, et indiquait que la session se poursuivrait le 25 janvier. M. Thorn, soulignait le 21 janvier au Parlement européen, que „le manque de vision politique, de clair-voyance et de solidarité” s'était accru de réunion en réunion.

C'est dans cet esprit que s'est ouvert le Conseil du 25 janvier. A 18h30 l'opinion publique apprenait que l'on n'avait pas pu parvenir à un accord. MM. Tindemans et Thorn se préparent à des contacts dans les dix capitales pour tenter de dégager un compromis en vue du prochain Conseil européen qui se tient fin mars à Bruxelles.

Un travail épuisant, parfois exaltant, a tracé le cheminement d'un espoir de relance européenne. Les difficultés à surmonter sont nombreuses. Mais l'obligation de participer aux mutations de notre société et de maîtriser notre avenir sont tellement évidentes dans leur dimension européenne que l'on ne pourrait s'imaginer qu'elles n'aboutissent pas, bien que la situation soit grave.

Jean Poorterman

Dans ce numéro :

- 2 F.E.B. : actions prioritaires - Fonds régional
- 3 Fonds Social Européen
- 4 Plan textile belge
- 5 C.D.I. : offres de coopération - T.E.P.S.A.
- 6 - 7 Contrats d'études et de recherches belges
- 8 Dialogue Parlement - Commission



Conseil : Présidence Belge

Comme le prévoit le système de rotation alphabétique, la Belgique préside le Conseil de la Communauté Européenne durant les six premiers mois de 1982. Le Danemark reprendra ce rôle, dès le 1er juillet 1982.

Devant le Parlement Européen, réuni à Strasbourg le 21 janvier 1982, M. Léo Tindemans, Ministre belge des Relations Extérieures et, à ce titre, président en exercice du Conseil de Ministres des Dix, a présenté les propositions belges pour la relance de l'action communautaire.

Pour M. Tindemans : „la Belgique doit briser l'actuel défaitisme et la stagnation” et proposer „une nouvelle et fructueuse dynamique européenne”.

La mission la plus importante de l'Europe, a-t-il dit, est la nécessité absolue de combattre la crise économique, en particulier le chômage.

En matière économique, M. Tindemans a plaidé en faveur d'un marché communautaire basé sur une union économique et monétaire capable d'apporter un impact encore plus important sur la scène internationale.

Le Ministre des Relations Extérieures a mis en exergue, l'étroite relation qui existe entre le poids économique de la Communauté et le rôle politi-

que que celle-ci peut assumer. La coopération politique européenne doit donc aboutir à présenter une position unique, face aux problèmes politiques internationaux, qu'il s'agisse de la situation en Pologne ou en Afghanistan, de la sécurité ou du désarmement.

Le volet institutionnel du programme belge a retenu l'attention des parlementaires européens.

Le Président du Conseil de Ministres souhaite améliorer les relations entre les différents organes de la Communauté. „J'ai travaillé parmi vous et je ne sais que trop bien combien les relations Commission, Conseil, Parlement peuvent être frustrantes pour les parlementaires sérieux. J'ai donc demandé qu'un calendrier de toutes les réunions soit établi afin que les ministres puissent être présents tant aux réunions publiques du Parlement qu'aux commissions”.

Pour lui, le Conseil doit réagir plus souvent aux prises de position du Parlement et tenir compte des avis de celui-ci.

L'idée d'une „Fondation Européenne”, dont M. Tindemans avait souhaité la création dans son rapport en 1977, doit selon lui jeter les fondements d'une conscience européenne plus forte. Car l'idée européenne, pour M. Tindemans, doit transcender la crise économique, que les Dix vivent, et être apte à donner un espoir et un avenir à la population européenne parce que, a-t-il affirmé : „une démocratie incapable d'apporter l'espoir risque de périr”.

Fonds régional

Aides à la Wallonie

La région wallonne va bénéficier grâce à l'approbation de la Commission, d'une contribution de 250 millions de Fr. pour la période 1981-1985, de la section hors-quota du Fonds européen de développement régional (FEDER) pour un programme spécial belge concernant une action communautaire spécifique, en l'occurrence, une des cinq mesures prévues par le règlement d'octobre 1980 : la promotion de l'innovation technologique dans l'industrie et les services.

Rappelons ici que la Commission dispose du FEDER pour exercer une influence tangible sur le développement des régions de la Communauté. Quant au FEDER, il utilise deux sections pour répartir ses moyens financiers : une section sous quota (la plus importante) à laquelle s'appliquent les quotes-parts nationales, et destinée à financer les actions générales de soutien et une section hors-quota - dont il est particulièrement question ici.

La section hors-quota existe pour financer les actions spécifiques et permettre ainsi à la Communauté de compléter ou de renforcer l'application d'autres politiques de la Communauté, ou de corriger les éventuels effets régionaux négatifs.

Zones affectées

L'intervention du FEDER entre dans le cadre du développement d'activités économiques autres que la sidérurgie et de la préparation de la création d'emplois alternatifs. Certaines zones de la Wallonie dans les provinces de Liège, Luxembourg et le Hainaut (excepté Ath et Tournai) ont été entre 1974 et 1979, particulièrement affectées par le déclin et la restructuration de l'industrie sidérurgique. Elles ont perdu plus de 21.000 emplois. D'autres sont encore menacées à court terme par la politique de restructuration de cette industrie.

Le gouvernement belge, en application du règlement du

Conseil d'octobre 1980, concernant une „action communautaire spécifique de développement régional contribuant à l'élimination des obstacles au développement de nouvelles activités économiques dans certaines zones affectées par la restructuration de l'industrie sidérurgique” a préparé et transmis à la Commission un programme spécifique, celui de la promotion de l'innovation technologique dans l'industrie et les services.

La Belgique préfère que le FEDER consacre ses moyens à une des priorités définies dans le règlement d'octobre 1980, priorité qu'elle a choisie dans le programme spécifique, approuvé par la Commission.

L'Etat belge préfère intervenir directement dans le financement des autres mesures, soit l'assainissement des sites, la construction de logements sociaux, la création de services communs à plusieurs entreprises et l'accès des PME au capital à risques.

Programme belge

Les actions prévues par le programme belge sont : des études de faisabilités internes, externes et technologiques; une action d'information par l'intermédiaire d'une „lettre périodique”; une information sur les innovations; la prospection des licences, entre autres

dans les domaines du génie génétique, de l'agro-alimentaire, des énergies nouvelles.

Le gouvernement belge a déjà désigné l'organisme chargé de la mise en œuvre du programme. Il s'agit de la „Cellule de gestion des contrats technologiques, attachés à la Société de Développement Régional Wallonne”.

Projets en Flandre

La Commission a approuvé la 4ème tranche du concours du Fonds Européen de Développement Régional (section sous quota) pour 1981.

Cette dernière tranche de l'année 1981 représente un montant de 911,50 MioECU et concerne 1.707 projets d'investissements : 93,55 MioECU pour 470 projets d'investissements industriels, artisanal ou de service et 817,95 MioECU pour 1.237 projets d'investissements en infrastructure.

Tous les Etats membres en sont bénéficiaires. Par le volu-

me total des concours accordés, cette tranche est de loin la plus importante depuis la création du FEDER en 1975.

Pour la Belgique et dans le cadre des investissements dans des activités industrielles, artisanales ou de services des projets ont été entre autres financés pour l'extraction et la préparation du sable de la Campine pour usage industriel (industrie du verre, céramique, fonderie) à Maaseik, la production de matières premières et de produits spécialisés pour la boulangerie et la pâtisserie (pâtes spéciales surgelées) à Gent.

Les investissements en infrastructures concernent surtout des projets de viabilisation de zones industrielles à Turnhout, Maaseik, Hasselt, Tongeren, leper, Diksmuide, Oudenaarde, Aalst.

La Belgique a reçu pour la 4ème tranche 1981, 76,27 millions de francs pour 18 projets. Au total en 1981, elle obtient 110,80 millions soit 35 projets.

Depuis la création du FEDER et pour la période 1975-1981, la Belgique aura reçu 2.167,01 millions ce qui représente 267 projets.

Le marché de l'art

Lundi 1er mars 1982 aura lieu à Bruxelles une journée d'études sur „le marché commun et le marché de l'art”. Organisée par l'Institut d'Etudes Européennes de l'U.L.B., cette rencontre a pour but de faire le point sur les problèmes posés par l'existence de diverses réglementations nationales régissant les échanges d'œuvres d'art, que ces échanges aient lieu pour des raisons liées au mouvement des personnes et de leurs biens, pour des raisons culturelles ou pour des raisons commerciales. La rencontre a également pour but d'entendre les différents in-

téressés, artistes, négociants en œuvre d'art, collectionneurs, conservateurs de musée afin de mieux analyser les difficultés qui subsistent et les solutions à y apporter.

Le directeur de l'Institut M. Vanden Abeele ouvrira la séance à 9h30, le 1er mars 1982 à la Fondation Universitaire, rue du Champs de Mars, 30, 1050 Bruxelles.

Renseignements auprès de Mme C. Charlier, Institut d'Etudes Européennes, av. F.D. Roosevelt, 39, 1050 Bruxelles, tél. : 02/649.00.30, ext. 3069.



Projets belges soutenus par le Fonds social

3^e tranche 1981

Secteur	Promoteurs	Buts	Concours communautaires	Nombre de personnes concernées
Textile	Onem	Formation professionnelle de personnes appelées à quitter les secteurs textile et habillement pour occuper un emploi dans les secteurs construction, métal, bois, services.	9,8 millions FB	109
Migrants	Onem	Cours d'enseignement linguistique donnée à Anvers, Bruxelles, Liège et Tournai pour des réfugiés politiques latino-américains en vue de leur intégration socio-professionnelle.	4,7 millions FB	37
	Foyer des Jeunes	Cours de langues, initiation professionnelle et formation des formateurs.	1,8 million FB	222
	Conseil consultatif des immigrés de Bruxelles	Cours de langue, maternelle (arabe, espagnol et turc) aux enfants de travailleurs migrants.	412.500 FB	347
	Administration communale de Saint-Josse-ten Noode	Cours d'initiation professionnelle et d'enseignement linguistique pour jeunes migrants.	1,3 million FB	52
Jeunes	Onem	Formation de jeunes chercheurs d'un premier emploi de moins de 25 ans et de jeunes femmes à des professions où elles sont sous-représentées.	86,4 millions FB	1649
	Fonds National de Reclassement Social des Handicapés	Préparation à des professions du bâtiment en faveur de jeunes handicapés mentaux légers de moins de 25 ans à la recherche d'un emploi dans une région prioritaire.	2,1 millions FB	6
	Onem	Stages des jeunes, primes à l'emploi et mesure du „Cadre Spécial Temporaire”.	497 millions FB	18.210
Régions	Onem	Formation de chômeurs ou de travailleurs menacés de chômage.	36,3 millions FB	315
Progrès Techniques	Onem	Formation hautement qualifiée aux nouvelles techniques.	1,1 million FB	7
Handicapés	Fonds National de Reclassement Social des Handicapés	Formation professionnelle, adaptation au poste de travail, aide à l'emploi et réhabilitation fonctionnelle.	51 millions FB	466

F.E.B. : Actions prioritaires

Compte tenu de la présidence belge, du Conseil des Communautés Européennes, la Fédération des Entreprises belges a publié un mémorandum contenant les grands principes des mesures à envisager pour relancer l'Europe et surtout pour éviter que celle-ci „ne s'enlise dans une approche purement comptable des diverses politiques communautaires”.

Une priorité pour la F.E.B., est la réalisation d'un marché intégré, marché où fonctionnerait correctement l'Union douanière et où les entraves techniques et administratives au commerce seraient éliminées. Dans cette optique, la F.E.B. souhaite l'harmonisation des législations nationales.

Mais une politique de marché ne suffit pas. Il est nécessaire de créer un environnement favorable à l'initiative, c'est-à-dire accorder des moyens au développement industriel tout en évitant une approche „bureaucratique” de la CEE en matière industrielle.

La Fédération insiste également sur la nécessité d'une

réflexion sur la politique de concurrence en vue de faciliter l'adaptation des structures aux conditions de concurrence internationale et d'établir un meilleur équilibre entre entreprises publiques et privées. Une amélioration des procédures en droit européen de la concurrence est, dès lors, indispensable. D'autres propositions visent la promotion de la coopération entre entreprises européennes, les nouvelles orientations de la politique régionale, le prix de l'énergie et sa transparence, la stimulation de la recherche et le développement à finalité industrielle.

D'autres priorités sont : politique commune des transports

de marchandises, politique active de l'emploi, établissement d'une stratégie commerciale cohérente.

Cedefop News

Le Centre Européen pour le Développement de la formation professionnelle publie désormais une feuille d'information paraissant dans toutes les langues de la Communauté.

Pour l'obtenir écrivez à :
Cedefop News
Bundesallee 22, D-1000 Berlin 15 - Tel. : 030/88.10.61 - Telex : 184.163 eucen d

Plan textile belge

Après que le gouvernement belge l'ait, durant plus de trois ans, préparé sur le plan national et international, la Commission a approuvé le 18 novembre 1981 l'exécution du plan textile belge, *plus communément appelé le plan Claes*.

Cependant, l'exécution de ce plan est soumise à plusieurs conditions.

Le gouvernement Eyskens avait eu l'intention d'obtenir, durant la deuxième année de la mise en application du plan, des conditions plus avantageuses.

Le nouveau gouvernement Martens n'attendra pas la deuxième année pour entreprendre avec la Commission de nouvelles négociations.

Origine

Le plan textile belge a une longue histoire. Fin 1978, et compte tenu de la crise du textile, il fut décidé à la demande du gouvernement belge, d'étudier le secteur et de faire appel à trois bureaux d'études. Ces études furent prêtes début 1980, et, le plan textile fut élaboré sur ces bases.

Ce plan a été conçu par le comité ad hoc réunissant les représentants des pouvoirs publics, des industriels et des syndicats.

Au mois d'août 1980, ce plan est approuvé par chacune des parties concernées et, le même mois, il est également notifié à la Commission Européenne.

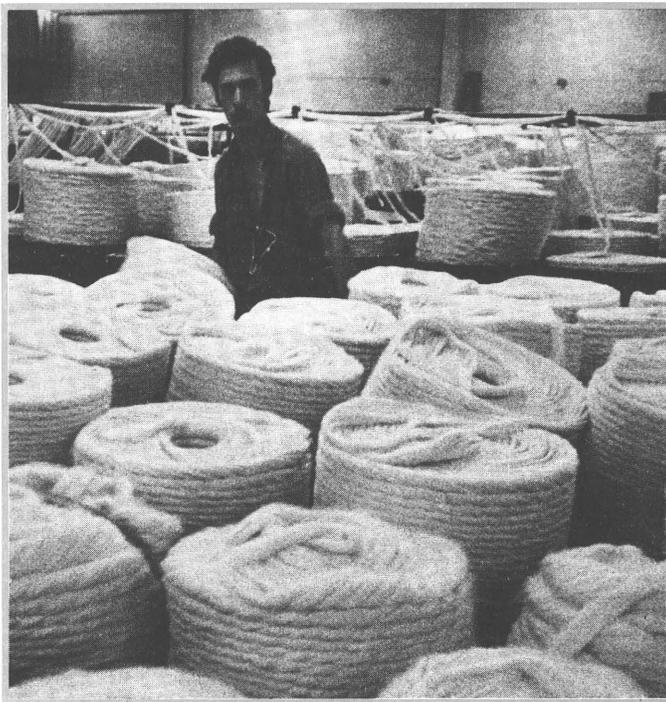
A partir de ce moment des contacts divers, bilatéraux et multilatéraux, furent établis entre la Belgique, les Etats membres et la Commission.

Vu les modifications successives de la part du gouvernement belge ce n'est qu'en juillet 1980 que la Commission transmet à la Belgique ses objections relatives au plan Claes.

Ces remarques concernaient particulièrement le volet financier de la restructuration de l'industrie textile belge.

Selon la Commission, les propositions financières du plan, risquait de fausser les règles européennes *les aides publiques ne pouvant selon elle entraîner une augmentation de la production*.

C'est entre la fin juillet 1981 et le 18 novembre 1981, date



à laquelle la Commission a émis un avis favorable, que le plan textile a été l'objet de multiples entretiens entre le Gouvernement belge et la Commission européenne.

Le Gouvernement belge, sur base d'une proposition du Ministre Claes, décida alors que seules les entreprises viables et dynamiques bénéficieraient de l'aide publique destinée à leur restructuration.

Le résultat final.

La décision de la Commission du 18 novembre 1981 accordait à la Belgique l'autorisation d'appliquer, sous certaines conditions et pour un an, son plan textile, ensuite chaque année, des réaménagements pourraient être demandés.

Les répercussions budgétaires pour 1982 furent limitées à 6,8 milliards de francs.

En liaison avec les prévisions financières, le plan initial prévoyait que l'apport propre de chaque entreprise, ou de ses actionnaires, était fixé à 25 % du montant de la contribution de l'Etat. Les 75 % restants pouvaient être financés soit par une augmentation de capital (pour autant que l'entreprise le demande formellement), soit par un emprunt participatif (mais alors non convertible), avec des conditions de remboursement et un intérêt de 2 % minimum

et de 4 % maximum (suivant le secteur pour lequel le prêt serait accordé) soit, finalement, par l'association en participation de petites entreprises, à l'exception des sociétés anonymes.

La Commission émit des réserves au sujet de l'autofinancement de 25 % et de l'emprunt participatif qui risquaient de fausser les règles de concurrence.

En matière de financement l'on décida dès lors que l'apport personnel des entreprises et de leurs actionnaires se monterait à 30 %.

Néanmoins, l'apport de 25 % est autorisé exceptionnellement mais les dossiers concernant des apports financiers de moins de 30 % devaient être préalablement notifiés à la Commission.

Les pouvoirs publics ne pourraient d'autre part participer au capital de l'entreprise qu'à concurrence de 45 %, et l'entreprise n'aurait la faculté d'emprunter que 30 % maximum des capitaux, auprès des pouvoirs publics, à un taux d'intérêt de 7 % réparti sur 5 ans. En plus des modifications du système de financement, la Commission fixait aussi une série d'autres conditions.

Ainsi, après l'entrée en vigueur du plan, toute autre aide en faveur de l'industrie textile serait exclue.

Plus concrètement, cela signifie que les entreprises du

secteur textile ne pourront plus prétendre aux interventions financières des autorités en accord avec la loi d'expansion économique ou la législation sur les entreprises en difficulté.

Les dossiers des entreprises de plus de 50 travailleurs et qui concernent certains secteurs textiles : laine peignée, filature, prêt à porter masculin, bas de laine et panty, tapis, pluche, tissus de sous-vêtements, tissus de chemises, tissus éponge, doivent être préalablement soumis à la Commission.

Pour les entreprises de ce secteur employant moins de 50 travailleurs cela peut se faire après coup.

Après ces notifications préalables, un rapport trimestriel concernant l'application du plan doit être transmis à la Commission.

Signalons encore que la fabrication des fibres synthétiques ne tombe pas dans le champ d'application du nouveau plan ceci était déjà prévu dans le plan initial.

Martens V

Dans les milieux industriels et syndicaux, et au sein du gouvernement les conditions posées par la Commission s'efforçait d'obtenir un assouplissement de certains points pour l'application du plan durant sa deuxième année.

Le nouveau gouvernement a déjà entrepris les nouvelles négociations en la matière.

Selon le Ministre des Affaires économiques, M. Eyskens, le gouvernement actuel a surtout trois objections contre le plan qui a été accepté par la Commission. La première est la participation des Pouvoirs publics qui, selon lui, va poser d'importants problèmes pratiques aux petites et moyennes entreprises dont dépend principalement le secteur textile.

En outre, le gouvernement Martens estime que l'enveloppe budgétaire de 6,8 milliards de francs est trop limitée pour la première année d'application du plan.

Enfin, il est d'avis que l'obligation d'informer préalablement la Commission est trop étendue pour mener ce plan à bien.

EURO FORUM

POINT DE VUE

Les handicapés ont leur place en Europe

On a tant parlé des controverses budgétaires de la Communauté, de ses perspectives économiques incertaines et de son chômage croissant que l'on n'a guère prêté attention aux progrès réalisés dans d'autres domaines : l'aide aux handicapés est l'un de ceux-là.

L'Année internationale des personnes handicapées a fourni à la Communauté, en 1981, de relancer sa propre action en faveur de ces personnes. La Commission a organisé diverses manifestations et les autres institutions européennes marquaient également leur intérêt pour l'idée d'une action européenne cohérente et solide, s'étalant sur plusieurs années.

La Commission mettait alors au point de nouvelles propositions : celles-ci étaient centrées sur l'intégration sociale des personnes handicapées et sur la nécessité d'une action coordonnée au niveau local.

A son tour, le Conseil des ministres se mettait d'accord le 9 décembre dernier — donc en un temps record — sur une résolution extrêmement complète qui, en approuvant le projet de la Commission, définissait des orientations à l'intention des Etats membres de la Communauté.

Le programme ainsi adopté repose sur le principe que les handicapés ont autant le droit que les personnes valides de participer et de contribuer à toutes les activités économiques, sociales et politiques. Les mesures tendant à leur intégration sociale, à la levée des obstacles qui se dressent entre eux et la communauté humaine, devront

donc s'intégrer — quelle que soit la nature du handicap — dans toutes les politiques susceptibles d'influencer leur environnement global.

Ayant cet objectif à l'esprit, la commission a conclu l'Année des handicapés par la mise sur pied d'une unité spéciale chargée de coordonner les actions concernant nos frères et nos sœurs invalides (voir page 8). Ce bureau, qui fera partie de la Direction générale pour les affaires sociales, l'emploi et l'éducation, sera responsable de la mise en œuvre du nouveau programme. Il devra aussi, entretenir et développer un dialogue constant avec les représentants des handicapés ainsi qu'avec les associations bénévoles et les corps professionnels directement intéressés.

Je suis convaincu que de telles actions contribueront à changer l'attitude du grand public vis-à-vis du problème du handicap physique ou mental — et qu'elles l'aideront à comprendre ce qui peut et doit être fait pour permettre aux handicapés de vivre une vie plus autonome au sein de la société.

Ivor Richard,
Commissaire européen à l'emploi et aux affaires sociales.

On en parle

Les premiers mois de cette année demeureront sans doute dominés par ce que les initiés appellent, avec une grande majuscule, le „Mandat”. Entendons par là le problème d'une réforme du budget communautaire par le rééquilibrage des dépenses.

Néanmoins, une chose demeure : s'il est indispensable de trouver une solution durable aux problèmes des dépenses agricoles et de la contribution nette du Royaume-Uni à la caisse européenne, les autres politiques n'en doivent pas moins être poursuivies.

Peu de temps avant Noël, M. Gaston Thorn, président de la Commission, s'est entretenu avec le ministre des Affaires Etrangères de Belgique, qui présidera pendant le premier semestre 1982 aux travaux du Conseil. Objet de la conversation : définir les priorités d'action communautaire.

M. Thorn a souligné la nécessité d'une relance de l'économie et de discussions actives à propos de l'intégration politique de l'Europe, sur la base des plans présentés l'an dernier par les ministres des Affaires Etrangères d'Allemagne et d'Italie. Le président de la Commission voudrait également voir se poursuivre les discussions sur les compétences des différentes institutions communautaires et leurs relations entre elles.

Le gouvernement belge souhaite lui aussi mettre au premier plan la question des relations entre les institutions.

Par ailleurs, le gouvernement belge a l'intention d'appuyer les actions en vue de lever les derniers obstacles aux échanges entre les Dix.

Il souhaiterait des progrès plus rapides du Dialogue Nord-Sud et une accélération des négociations en vue de l'adhésion à la Communauté de l'Espagne et du Portugal.

LA VIE DE LA COMMUNAUTE

*Relations extérieures***Pologne :
la Communauté
hausse le ton**

Les ministres des Affaires Etrangères de la communauté ont condamné en termes énergiques le régime militaire polonais pour la répression qu'il a engagée contre le syndicat Solidarité.

Après que les ambassadeurs des Dix à Varsovie eurent rencontré le général Jaruzelski, les ministres, réunis à Bruxelles dans les premiers jours de janvier, ont exprimé la „profonde désapprobation” que leur inspirent les développements de la situation en Pologne. Ils ont demandé la levée de la loi martiale, la libération des prisonniers politiques et la reprise des conversations entre le gouvernement polonais, l'Eglise et le syndicat Solidarité.

Le communiqué adopté par les ministres critique également l'Union soviétique et d'autres pays de l'Est pour les pressions qu'ils ont exercées sur la Pologne et pour leur campagne contre les efforts de renouveau démocratique dans ce pays.

Cependant les Dix se sont refusés à soutenir les Etats-Unis dans leur politique de sanctions économiques contre l'URSS. Mais ils ont fait savoir qu'ils soulèveraient au niveau international la question de la violation des principes de l'Acte final d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe et que, par ailleurs, d'autres mesures pourraient être prises si la situation l'exigeait.

Ces mesures comprendraient un embargo éventuel sur les importations en provenance d'URSS (sauf celles des produits énergétiques, qui représentent 70 % du total), une remise en cause de l'aide économique et financière accordée à la Pologne ainsi qu'un nouvel examen de la question de l'aide alimentaire.

Cependant, à peine les ministres avaient-ils approuvé cette déclaration que le gouvernement grec annonçait qu'il refusait d'y souscrire. M. Assimakis Fotilas, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de Grèce, qui avait signé le communiqué de Bruxelles, a été limogé pour n'avoir pas, déclarait-on à Athènes, respecté les instructions de son gouvernement.

**L'UEO veut
coopérer avec
la Communauté**

Au cours de sa dernière assemblée, l'Union de l'Europe occidentale (UEO) a fait savoir qu'elle souhaite resserrer ses liens avec la Communauté européenne.

L'UEO, dont le siège est à Paris, a été fondée en 1954. Elle groupe les pays européens membres de l'Alliance atlantique et son activité porte sur les questions de politique étrangère et de défense.

Elle a donc proposé la constitution d'un groupe de travail qui serait chargé d'étudier les moyens de coordonner les activités de l'UEO et de la Communauté européenne dans le domaine de la politique étrangère. Les deux organisations pourraient également coopérer à la réalisation de l'union européenne.

A plus long terme, on pourrait envisager une sorte de jumelage des traités de Bruxelles et de Rome (qui ont institué respectivement l'UEO et la Communauté). Au stade initial, des observateurs des deux organisations pourraient assister aux réunions du Parlement européen et de l'assemblée de l'UEO consacrées aux questions touchant à la sécurité de l'Europe.

La France a déjà fait savoir qu'elle appuierait l'initiative de l'UEO. Par contre l'Irlande, qui n'est pas membre de l'Alliance atlantique, risque de se montrer très réticente.

**Plus d'aide pour
la Turquie**

La Communauté européenne a décidé de „geler” une aide économique de quelque 3,8 milliards de FF (25 milliards de FB) qu'elle devait verser cette année à la Turquie. Cette décision est destinée à protester contre la peine de quatre mois d'emprisonnement infligée à M. Bulent Ecevit, ancien Premier ministre de Turquie. Rappelons que la Commission européenne s'est déclarée préoccupée, à plusieurs reprises, par les violations croissantes des droits de l'homme en Turquie et par le retard apporté au rétablissement de la démocratie dans ce pays.

*Budget***Nouveau duel
Parlement-Conseil
des ministres**

Le Parlement européen et le Conseil de ministres de la Communauté ont commencé 1982 dans les mêmes termes qu'en 1981 : par un conflit à propos du budget communautaire.

Quelques jours avant Noël, Mme Simone Veil, présidente du Parlement, a signé le budget adopté par les euro-députés, qui se monte à 21.982 millions d'ECUs (132,5 milliards de FF - 900 milliards de FB). Ce montant, de l'avis du Conseil, représente 224 millions d'ECUs (1,4 milliard de FF - 9,8 milliards de FB) de plus que le Parlement n'est autorisé à augmenter le budget qui lui est présenté.

La querelle entre les deux institutions porte sur la définition des dépenses obligatoires et non-obligatoires, plus particulièrement sur les crédits de l'aide alimentaire aux pays du Tiers Monde : qui, du Parlement ou du Conseil, a le dernier mot en la matière ?

Ce n'est pas la première fois que la question se pose et la Commission - à qui incombe le projet initial de budget - voudrait que l'on se mette d'accord une fois pour toutes sur une définition claire des termes. Des consultations sont prévues dans ce but.

En attendant, la Commission, estimant que le budget arrêté par Mme Veil est valable, a bien l'intention de le mettre en œuvre tel qu'il est. Elle se proposait, au moment où nous mettions sous presse, de demander aux gouvernements des Dix, d'accord ou pas d'accord avec le Parlement, de verser leur contribution dès fin janvier.

Et les observateurs se demandaient si l'on allait assister à une répétition du „drame” budgétaire de 1981 : à cette époque, la France, l'Allemagne et la Belgique avaient refusé de payer intégralement leur „cotisation” et la Commission les avait traduites devant la Cour de justice européenne.

**„La Communauté :
un atout précieux”
déclare
Mme Thatcher**

En cette période de tension internationale accrue, la Communauté européenne doit préserver son unité, malgré ses dissensions internes : tel est le

Y voir plus clair

Ceux qui désirent placer leur argent dans des sociétés cotées en bourse pourront bientôt être mieux renseignés quant aux risques qu'ils s'approprient à prendre. En effet, les ministres de l'Economie et des finances de la Communauté viennent d'adopter une nouvelle législation, qui oblige les sociétés figurant sur les listes boursières des pays membres à publier désormais un bilan semestriel.

Les règles d'inscription sur les listes avaient déjà été adoptées.

Euronet grandit

La Communauté a signé un accord avec la Suède, qui permettra à ce pays d'être relié au réseau Euronet de transmission de données, en service depuis 1980. La Suisse y a également adhéré. Au moment où nous mettons sous presse, Euronet est relié à 31 „ordinateurs-hôtes” donnant accès à 291 bases de données.

En bref**Aide aux réfugiés**

La Communauté européenne a accordé une aide de 3,7 millions de FF (25 millions de FB) aux réfugiés afghans qui ont fui au Pakistan (ils sont plus de 2 millions). Au mois d'août dernier, la Communauté leur avait déjà accordé une aide de 93 millions de FF (625 millions de FB).

La propreté des mers

Les ministres des transports de la Communauté se sont mis d'accord sur l'application par les Dix des normes internationales de contrôle des navires faisant escale dans leurs ports, cela dans le but de lutter contre la pollution par hydrocarbures.

Ces contrôles seront effectués en coopération avec d'autres pays.

message que Mme Margaret Thatcher, premier ministre de Grande-Bretagne a adressé en décembre dernier au Parlement européen.

C'était la première fois qu'un chef de gouvernement prenait la parole devant l'assemblée européenne. Rendant compte à son auditoire du sommet européen de Londres, en novembre dernier, Mme Thatcher a déclaré qu'il importait de trouver une solution rapide aux problèmes de la réforme du budget communautaire et de la Politique agricole commune car la Communauté doit pouvoir continuer à défendre la liberté et la démocratie.

La Communauté, a ajouté Mme Thatcher, constitue „un atout précieux pour un monde agité” ainsi qu'une „force de stabilité”. Les Européens, a-t-elle dit encore, devraient penser davantage aux choses positives et moins aux choses négatives de l'Europe.

Le Premier ministre a affirmé que, bien qu'aucun accord ne soit intervenu à Londres, „des progrès substantiels” y avaient été réalisés. Elle a exprimé l'espoir que les problèmes en suspens pourront trouver une solution lors du prochain sommet européen, le mois prochain à Bruxelles.

Accord partiel à Londres

Les Dix n'ont toujours pas trouvé de solution d'ensemble aux problèmes de la Politique agricole commune et des compensations à accorder au Royaume-Uni pour sa contribution au budget communautaire.

Les ministres des Affaires Etrangères des Dix avaient été chargés par leurs chefs d'Etat ou de gouvernement de trouver ces solutions avant la fin de l'an dernier. Réunis à Londres, il n'y sont pas parvenus.

Les ministres ont réalisé quelques progrès au sujet des garanties qui devaient être offertes aux produits méditerranéens et sur le pourcentage annuel d'augmentation des dépenses agricoles. Par contre, ils ont achoppé sur les deux autres problèmes importants : la limitation des dépenses pour les produits laitiers et la contribution britannique.

Sur la première question, on s'est pourtant presque mis d'accord pour considérer que les petits producteurs laitiers devraient être exemptés de nouvelles taxes. Mais rien de nouveau sur la seconde question : les Britanniques demandent avec insistance une garantie

de sept ans pour une limite de leur contribution au budget communautaire. Mais leurs partenaires refusent d'envisager une période de plus de quatre ans.

Les ministres ont demandé à la Commission européenne de trouver une solution à ce problème et de présenter ses propositions dès que possible.

*Finance***Des milliards pour le „NIC”**

La Commission européenne a demandé au Conseil des Ministres de la Communauté, la permission de contracter un emprunt de plus de 6 milliards de FF (41 milliards de FB) sur le marché international des capitaux. Cette somme est destinée au „Nouvel instrument communautaire”, qui la redistribuera dans la Communauté pour soutenir les projets d'infrastructure et d'économies d'énergie.

Au cours des trois dernières années, le NIC - comme disent les initiés - a déjà consenti des prêts dont le total approche le milliard d'ECUs. Mais il est maintenant presque à bout de ressources et la Commission estime qu'il est temps de le regarnir. D'autant que le Conseil européen, lors de sa réunion de novembre dernier à Londres, avait décidé de porter d'un à trois milliards d'ECUs le plafond des emprunts du NIC.

La Commission a l'intention de restreindre l'éventail des actions susceptibles de bénéficier de l'appui du NIC : en dehors des projets tendant à un usage plus rationnel de l'énergie, il encouragerait tout spécialement les projets d'infrastructures liés au développement régional et apporterait son appui aux petites et moyennes entreprises (moins de 1.000 employés et capital inférieur à 465 millions de FF) (3,12 milliards de FB).

Peu de temps avant Noël, la Communauté a prêté à la Grèce, dans le cadre du NIC, près de 250 millions de FF (1,6 milliard de FB). Cette somme est destinée à la réparation des dégâts causés par les séismes de février et mars dernier.

*Energie***Des prix sincères et transparents**

Les prix à la consommation des différentes formes d'énergie devront traduire plus fidèlement leurs coûts réels : c'est là le sens de nouvelles orientations adoptées par les ministres des Dix.

LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ

Ceux-ci entendent par là éliminer ultérieurement les subventions de toutes sortes dont bénéficient certaines catégories de consommateurs : pêcheurs, horticulteurs, agriculteurs, etc.

A l'avenir donc, les gouvernements devront faire en sorte que les prix au détail soient aussi „transparents” que possible et qu'ils reflètent la situation du marché mondial de l'énergie ainsi que les coûts de reconversion vers des sources d'énergie non-pétrolière.

D'ici à la fin de ce mois, la Commission européenne devra avoir mis au point des propositions concrètes en vue de l'application de ces principes en ce qui concerne le gaz, le pétrole, le charbon et l'électricité.

De l'uranium chinois pour l'Europe ?

La République populaire de Chine a fait savoir à la Communauté européenne qu'elle est disposée à lui vendre de l'uranium. Cette offre sera discutée en détail au printemps prochain, lors de la visite à Bruxelles d'experts chinois.

Elle remonte, en fait, à l'an dernier, à l'époque du voyage effectué en Chine par un groupe de géologues européens. Mais, on ignore encore quelles quantités d'uranium - et à quel prix - le gouvernement de Pékin serait disposé à fournir.

Quoiqu'il en soit, l'offre de la Chine constitue un nouvel exemple de la coopération croissante entre ce pays et la Communauté. Celle-ci dépend en majeure partie, pour la couverture de ses besoins en uranium, du Canada, de l'Afrique du Sud, du Niger et de l'Australie. Et elle ne serait pas fâchée de voir s'ouvrir une nouvelle source d'approvisionnement.

Cependant, un problème pourrait résulter du fait que la Chine n'est pas membre de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ce qui lui vaut la classification de „non-gardée”. Or, la Communauté tient à ce que les ventes d'uranium soient soumises aux normes de sauvegarde internationales.

Peu avant Noël, la Communauté a signé un accord avec le Canada, qui fixe les conditions dans lesquelles les matières nucléaires que ce pays fournit à l'Europe pourront être enrichies au-delà

de 20 % ou retraitées. Cet accord couvre également les conditions de stockage du plutonium et de l'uranium enrichi au-delà de 20 %.

Echanges

Un „quasi-sommet” américano-européen

Etape marquante dans l'histoire des relations entre les Etats-Unis et la Communauté européenne : une délégation américaine comprenant trois des membres les plus importants de l'équipe du président Reagan a eu, en décembre dernier, des entretiens avec la Commission européenne.

Il s'agissait de MM. Alexander Haig, secrétaire d'Etat (traduisons ministre des Affaires Etrangères) John Block, ministre de l'Agriculture, et William Brock, conseiller au Commerce du président. Du côté européen, M. Gaston Thorn, président de la Commission était entouré de plusieurs membres de son collège.

Comme on s'en doute, les discussions ont porté plus spécialement sur les problèmes de l'acier et de l'agriculture. Elles ont été dominées par le souci d'éviter une guerre commerciale entre les deux plus grandes entités économiques du monde.

Les Américains se sont plaints une fois de plus des subventions à l'exportation que comporte la Politique agricole commune et les arguments de leurs interlocuteurs européens ne les ont guère convaincus.

Par contre, on s'est mieux compris au sujet des problèmes posés aux producteurs d'acier des deux côtés de l'Atlantique. Rappelons que les sidérurgistes américains menacent d'ouvrir une action judiciaire contre leurs concurrents européens, qu'ils accusent de pratiquer sur le marché des Etats-Unis des prix de dumping.

Ni d'un côté ni de l'autre, on n'a voulu révéler les mesures envisagées pour résoudre le conflit. Cependant, M. Brock a indiqué que certains arrangements sont en cours de discussion, qui pourraient conduire à une solution „dans un très proche avenir”. (Voir également ci-dessous notre article sur l'acier).

Concurrence

Lourde amende pour Moët et Chandon

La firme Moët-Hennessy, sans doute mieux connue du grand public sous le

„La Communauté est et doit demeurer une force stabilisatrice dans un monde déchiré de conflits. La coordination de nos politiques étrangères est un des éléments-clés de ce rôle.

En période de tension, il est d'une importance vitale que nous agissions ensemble.”

Margaret Thatcher,
Premier ministre de Grande-Bretagne

„En ces temps d'incertitude politique et économique il apparaît de plus en plus difficile d'obtenir de la Communauté les décisions qui sont de plus en plus nécessaires.”

Lord Carrington,
Chef du Foreign Office



„On m'a toujours répété que le renouvellement de la crise des années trente était impossible, parce que nos économies ont des stabilisateurs incorporés. Je commence à en douter...”

Léo Tindemans,
Ministre des Relations Extérieures de Belgique

„Au moment où la Belgique assumera la présidence du Conseil de ministres des „Dix”, notre gouvernement prendra les initiatives nécessaires pour activer les négociations en cours pour l'adhésion de l'Espagne.”

Wilfried Martens,
Premier ministre de Belgique

„C'est l'Europe qui devra arracher le monde au marasme économique. Avant et après la Seconde guerre mondiale, l'Amérique a joué ce rôle, mais il semble qu'elle ne veuille plus le faire. C'est pourquoi, il appartient à l'Europe de prendre l'initiative.”

M. Tinbergen,
Prix Nobel Néerlandais

nom pétillant de Moët et Chandon s'est vu infliger par la Commission européenne une amende qui vaut son pesant de bouteilles de champagne : près de 7 millions de FF (plus de 45 millions de FB). Motif : „infraction grave” aux règles communautaires de concurrence.

En fait, c'est la filiale britannique de Moët et Chandon qui s'est attiré les foudres de la Commission : de janvier 1980 à octobre 1981, elle avait interdit la réexportation du champagne importé pour elle au Royaume-Uni. Ce qui, estime la Commission, était contraire à la législation européenne destinée à assurer la libre circulation des marchandises à l'intérieur de la Communauté.

Moët et Chandon (qui vend, bon an mal an, quelque 3 millions de bouteilles à sa clientèle britannique) avait fait valoir qu'en empêchant la réexportation, elle protégeait en fait les intérêts des consommateurs, menacés, à la suite de trois mauvaises récoltes successives, de manquer de champagne ou de le payer plus cher. Ces arguments n'ont pas convaincu la Commission. Mais Moët et Chandon peut encore faire appel devant la Cour de justice européenne.

Une autre firme prestigieuse a été prise dans les filets de la Commission : il s'agit de Victor Hasselblad, l'illustre fabricant d'appareils photos et de son distributeur pour la Grande-Bretagne, Hasselblad Limited. La Commission, estimant que le système de distribution utilisé par la firme suédoise constituait une entrave à la liberté du commerce de nature à provoquer une hausse artificielle des prix, lui a infligé une amende de 4,7 millions de FF (32 millions de FB).

Et jamais deux sans trois... AEG-Telefunken devra payer une amende de 6,2 millions de FF (42 millions de FB) en raison des pratiques restrictives accompagnant la distribution de ses téléviseurs. De plus, la Commission reproche à AEG-Telefunken de lui avoir, en son temps, notifié un projet de système de distribution et d'en avoir appliqué un autre, qui était complètement différent.

Affaires

Fusions d'entreprises : de nouveau sur le tapis

La Commission européenne a redoublé d'efforts pour faire adopter une procédure d'approbation officielle conditionnant la fusion des très grandes entreprises de la Communauté. Le but : protéger les entreprises de moins grandes dimensions ainsi que les consommateurs.

L'idée de cette législation remonte à 1973, chacun ayant alors reconnu la nécessité de prévenir tout développement

susceptible de réduire la concurrence entre les entreprises. D'où l'importance attachée à ce projet par la Commission.

Cependant, il n'a pas eu l'heur de plaire à tous les gouvernements de la Communauté. Avec l'appui du Parlement européen, la Commission a donc modifié son texte.

Le changement le plus important a trait au fait que l'approbation officielle serait nécessaire uniquement pour les fusions d'une dimension communautaire. Les entreprises ayant un chiffre d'affaires de moins de 500 millions d'ECUs (3,1 milliards de FF - 21 milliards de FB) en seraient exemptes, alors que le projet initial prévoyait 200 millions d'ECUs (1,2 milliards de FF - 8,2 milliards de FB). De plus, les gouvernements des pays intéressés auraient leur mot à dire avant toute décision communautaire.

Energie

Le nucléaire européen à la traîne

Les pays de la Communauté européenne devront, dans un très proche avenir, prendre des décisions fermes sur l'implantation et la construction de nouvelles centrales nucléaires. Faute de quoi, ils seront dans l'incapacité d'atteindre l'objectif qu'ils s'étaient fixé à l'horizon 1990, à savoir une production d'électricité provenant à 70 ou 75 pour cent de sources non-pétrolières.

Cet avertissement est contenu dans un nouveau rapport de la Commission européenne récemment publié. La France est le seul pays de la Communauté qui puisse raisonnablement espérer atteindre en temps voulu ses objectifs nucléaires. L'an dernier, 37 % de la production de l'EDF était déjà d'origine atomique. D'autres pays, comme l'Italie, l'Irlande et les Pays-Bas, continuent de dépendre lourdement du pétrole et n'ont que peu ou pas d'espoir de développer leur secteur nucléaire d'ici à 1990.

Résultat : même en tenant compte de la performance française, la capacité nucléaire des Dix risque fort de n'atteindre, à la fin de la décennie, que 100 gigawatts au lieu des 125 qu'avaient prévus en 1980 les ministres de l'énergie.

Le rapport de la Commission contient cependant une note positive : la part des combustibles solides (charbon) dans la production d'électricité est en progrès, tant en ce qui concerne les projets que les travaux engagés.

Le rapport insiste sur la nécessité d'un effort constant d'investissement énergétique, spécialement de la part des pays qui sont les plus à la traîne dans le domaine nucléaire.

Echanges

Davantage d'acier étranger

La Communauté européenne a décidé d'alléger quelque peu les restrictions qui touchent les importations d'acier en provenance de pays tiers.

Soucieuse d'obtenir une stabilisation du marché intérieur, elle avait imposé l'an dernier une diminution de 12,5 % (par rapport à 1980) des importations en provenance des 14 principaux pays producteurs d'acier. Sur la même base, la réduction ne sera, en 1982, que de 9,5 %.

Ce chiffre est le résultat d'un compromis entre, d'une part, la Commission européenne et l'Allemagne, qui auraient souhaité un allègement plus important des restrictions, et, d'autre part les autres grands pays producteurs, qui auraient préféré le statu quo.

Ces conditions ont été communiquées aux 14 principaux pays intéressés, qui totalisent quelque 75 % des importations européennes d'acier.

Par ailleurs, le Parlement européen a approuvé, dans le cadre du budget 1981, un crédit de 380 millions de FF (2,55 milliards de FB), qui doit contribuer au financement du travail à temps partiel et de la retraite anticipée dans l'industrie sidérurgique.

Législation

Faillites internationales

La Commission européenne a demandé aux pays de la Communauté de signer dès cette année une nouvelle convention sur les faillites.

Objet : le recours à une procédure unique lors de la liquidation des avoirs d'un failli dont l'activité s'étend sur plusieurs pays.

La convention, en effet, définirait des critères uniformes pour le choix de la juridiction la mieux appropriée.

Les créanciers et employés de la firme en liquidation pourraient ainsi faire valoir leurs droits bien plus facilement que s'il leur fallait recourir à une procédure différente dans chaque pays.

La Commission européenne est d'avis qu'une telle convention serait le corollaire indispensable du principe de libre circulation des capitaux à l'intérieur de la Communauté.

Ajoutons toutefois qu'au début, elle ne s'appliquera pas aux compagnies d'assurances.

L'EUROPE ET LES EUROPEENS

Etre pauvre en Europe :
ce que cela veut dire

Dans tous les pays de la Communauté, — ce club de nations riches, dit-on — la pauvreté ne cesse de faire des progrès. En ce début d'année 1982, en effet, on constate que le nombre augmente des „personnes et familles dont les ressources sont trop faibles pour assurer un minimum vital acceptable”.

Cette définition est celle qu'a adoptée en 1975 le Conseil des ministres de la Communauté quand il s'est saisi du problème. On remarquera qu'elle ne définit aucun niveau de revenu qui constituerait la frontière de la pauvreté. En effet, cette dernière n'est pas seulement une question de moyens pécuniaires, elle est aussi largement déterminée par les attitudes sociales. En tout cas, la définition ci-dessus s'est avérée comme une approche assez claire du problème de la pauvreté.

Vers le milieu de la dernière décennie, quelque 30 millions de personnes y répondaient. Depuis lors, les choses n'ont fait que s'aggraver, sous l'effet de la crise économique.

Lors de sa réunion de 1975, cependant, le Conseil des ministres ne s'était pas borné à faire un exercice sémantique. Il avait aussi adopté un programme quinquennal d'études et de projets-pilotes destiné à préciser la nature de la pauvreté, ses causes, les moyens théoriques de la combattre et les mesures pratiques susceptibles de trouver leur application à l'échelle de la Communauté.

Les résultats de ce programme (Coût : 90 millions de FF — 600 millions de FB) viennent d'être publiés : ils prouvent l'étendue du problème et la multiplicité des mesures requises aux plans économique et social. Quant à la dimension communautaire que ces mesures devraient avoir, elle est souvent évidente.

Les études ont porté soit sur des communautés d'individus, soit sur des secteurs donnés dans de grandes villes, soit sur un petit nombre de régions rurales. Certaines ont été menées à bien par les services sociaux officiels, d'autres par des organismes indépendants. Elles ont eu pour cadre les quartiers les plus défavorisés de Belfast, Londres, Liverpool, Bruxelles (quartier de Marolles), Bréda aux Pays-Bas, Copenhague, Cologne, Paris, Stuttgart,

etc. Elles étaient coordonnées, de manière à dégager des résultats comparables et — espère-t-on — des conclusions et des remèdes applicables partout.

On a pu, certes, constater que la pauvreté n'atteint pas, en ce dernier quart de siècle, la profondeur et le degré de l'avant-guerre. Mais elle continue d'exister au sens le plus littéral du mot. Elle est particulièrement accentuée dans certaines régions rurales, comme le Mezzogiorno italien, l'Irlande, l'Ulster, voire certaines campagnes françaises.

Taux de chômage et de sous-emploi élevés, bas salaires, important degré de dépendance vis-à-vis de l'assistance sociale officielle, déséquilibre démographique, stagnation économique et sociale : telles sont les caractéristiques communes de ces régions. Les rapports nationaux rédigés durant l'accomplissement du programme communautaire quinquennal soulignent en outre que la pauvreté apparaît souvent sous forme de concentrations d'indigents et de „désavantagés”, qui sont dispersées au milieu de communautés par ailleurs relativement prospères.

On s'est efforcé, en particulier de définir les désavantages sociaux dont sont victimes les immigrants. Sans doute, pour beaucoup de ces derniers, la pauvreté en Europe occidentale est-elle l'équivalent de l'aisance dans le pays d'origine. Il n'en est pas moins vrai que les travailleurs migrants sont les premières victimes des mauvaises conditions de travail, des bas salaires, des taudis, de l'isolement culturel et, bien entendu, du chômage : l'absence de qualification professionnelle, la maîtrise insuffisante de la langue du pays d'accueil et l'étroitesse du marché du travail en sont la cause.

Une des conclusions les plus inquiétantes du rapport est sans doute la suivante : la pauvreté se traduit souvent par une sorte de bannissement social.

Cela est particulièrement vrai des plus défavorisés et de ceux que l'on pourrait appeler les „pauvres à long terme” : cette exclusion de fait, ce rejet de la société — voire des services d'assistance — est le résultat de l'ignorance du grand public, qui refuse inconsciemment de reconnaître l'existence même de la pauvreté. Ainsi la moitié environ des personnes ayant un revenu normal étaient convaincues que cette pauvreté est absente de leur propre communauté.

Bien entendu, les pauvres ont bien du mal à se faire entendre. Ils sont généralement isolés et inorganisés et cela, peut-on dire, par définition : il y a peu de chances, en effet, que des individus capables de s'organiser en un groupe efficace se seraient laissés prendre, au départ, dans l'engrenage de la pauvreté.

Le programme quinquennal a confirmé l'importance de l'emploi dans la recherche d'une solution. Dans tous les secteurs étudiés, le chômage, particulièrement le chômage de longue durée, pesait lourdement sur la vie de tous les jours. En effet, au-delà de 12 mois de chômage, les indemnités sociales deviennent totalement inadéquates et des groupes nouveaux de travailleurs basculent ainsi dans la pauvreté.

Le programme quinquennal a également permis de constater que, dans les différents pays de la Communauté, ceux-là mêmes ont pour tâche de lutter contre la pauvreté sont quasiment ignorants des expériences acquises dans les autres pays. Le programme a permis, précisément, de combler des lacunes : un véritable réseau d'échanges d'informations existe maintenant, qui permet la mise en commun des expériences, heureuses ou malheureuses, acquises ici et là.

Cependant, peut-on lire dans le rapport de synthèse, cet échange de connaissances et d'approches novatrices devrait faire l'objet d'arrangements systématiques. Pour l'avenir, il conviendrait de prévoir un nouveau programme plus étendu dans le temps et centré sur un certain nombre de thèmes communs particulièrement importants. En outre, on peut retenir dès maintenant que, si la lutte contre la pauvreté est bien une affaire nationale, certains de ses aspects pourraient avantageusement être coordonnés au niveau de la Communauté européenne.

Parmi les recommandations générales qui se dégagent du rapport, la lutte contre le sous-emploi tient, bien entendu, une large place. Sans doute ne faut-il pas espérer de succès spectaculaires et

rapides mais, dans l'immédiat, ne faudrait-il pas, lit-on, mieux partager l'emploi disponible grâce à l'assouplissement des législations sur la retraite et la réduction de la durée du travail ? Une politique intelligente de développement régional devrait aussi être mise en œuvre pour corriger les déséquilibres économiques. Un revenu minimum effectif devrait être fixé, de manière à maintenir les familles au-dessus du seuil de la pauvreté. Cela impliquerait le principe - pas aussi universel qu'on le croit - du salaire minimum garanti. Une assistance sociale efficace compléterait ces mesures.

Toutes les politiques communes de l'Europe devraient tenir compte, en priorité du facteur pauvreté, tel que nous le comprenons désormais. Le Fonds régional, le Fonds social, le Fonds agricole, ainsi que la Banque européenne d'investissement devraient être dotés de moyens supplémentaires destinés exclusivement à ces tâches. Le rapport propose, par ailleurs, des actions spécifiques comme l'élaboration de plans détaillés et complets de développement économique et social des régions défavorisées ou en déclin comme celles d'Irlande ou d'Italie. Les fonds régionaux devront être investis dans des programmes adéquats, comme l'implantation de petites et moyennes entreprises qui prendraient le relais des industries traditionnelles en voie de disparition.

La Communauté devrait développer les programmes de lutte contre le chômage à long terme, aider davantage les handicapés, les travailleurs immigrés désireux d'acquérir une formation professionnelle ainsi que les femmes qui souhaitent reprendre l'exercice d'une profession après avoir élevé leurs enfants. La Communauté pourrait également contribuer à réduire l'analphabétisme des adultes en soutenant financièrement les campagnes nationales.

Quel serait le coût de ces initiatives ? Probablement moins élevé qu'on pourrait le croire ! En effet une grande partie des fonds nécessaires proviendraient tout simplement d'une réorientation des programmes nationaux déjà existants. D'autre part, la création d'emplois nouveaux et le partage du travail apporteraient aux pauvres de la Communauté un mieux-être global infiniment plus important que le coût net de l'opération. Car il conviendrait de tenir compte des économies réalisées par les services sociaux, ainsi que des rentrées fiscales et des cotisations sociales supplémentaires.

Cependant, comme l'écrivent les auteurs du rapport „une action résolue contre la pauvreté ne se justifie pas seulement par de froides considérations

de coûts et de bénéfices... Ce qui est en cause, c'est l'équité, la solidarité humaine et la nécessité de donner un espoir nouveau aux 30 millions d'êtres qui, dans la Communauté d'aujourd'hui se voient dénier le droit à la justice sociale...”

L'égalité des sexes : des progrès mais encore tant à faire...

Renforcer les droits individuels de la femme et lui assurer concrètement l'égalité par rapport à l'homme en ce qui concerne les possibilités d'ascension professionnelle : tel est le double objectif d'un nouveau programme d'action communautaire mis au point par la Commission européenne et qui se prolongera jusqu'en 1985.

D'hier que datent ses premières initiatives en faveur des femmes. Son nouveau programme a donc pour but de parfaire l'œuvre déjà accomplie, d'exploiter les résultats acquis et d'ajuster les actions entreprises en fonction de l'évolution économique et sociale.

Cependant, chacun sait que les obstacles qui se dressent devant les femmes en quête d'égalité sont nombreux. La situation économique les a multipliés et la situation de fait ne correspond pas toujours à la théorie juridique. C'est pourquoi le nouveau programme de la Commission vise à ce que les directives existantes soient réellement et concrètement appliquées, au besoin par la coercition juridique.

Autre problème l'interprétation constante et cohérente de la législation communautaire. C'est pourquoi, dans les pays membres différents organismes, agissant en liaison se tiennent constamment au courant de cette législation. La Commission tient à ce que les femmes soient pleinement informées des droits qu'elles possèdent déjà et qu'elles soient capables de les faire appliquer par tous les moyens que la loi des différents pays met à leur disposition.

La Commission entend également que l'on s'attaque au problème des travailleuses indépendantes dans l'agriculture (le plus souvent femmes d'agriculteurs). Celles-ci n'ont, en effet, pas de statut professionnel précis et il est difficile de chiffrer leur contribution aux ressources d'un ménage. C'est pourquoi leurs droits aux prestations socio-professionnelles sont mal définis. Dans la pratique, elles sont traitées comme de simples épouses

au sens de la loi. Les gouvernements des Dix seront donc priés de lever les obstacles juridiques à l'application du principe de l'égalité dans ce domaine-là comme dans les autres.

La Commission va soutenir des campagnes d'information : pour que l'on sache, bien sûr, mais aussi pour que l'on comprenne les problèmes des femmes. D'autres actions auront trait à l'attribution des contrats du secteur public, à la formation professionnelle féminine et à des mesures „positives” de suppression des inégalités.

Le nouveau programme communautaire s'efforcera donc d'améliorer la connaissance qu'ont les femmes des possibilités professionnelles nouvelles qui leur sont ouvertes. La Commission projette d'ailleurs, à titre expérimental, d'établir un réseau de conseillers en matière d'égalité des carrières. Une telle institution contribuerait à mettre sur pied des programmes nationaux intégrés d'éducation et de formation.

La Commission entend suivre de très près les progrès réalisés dans les différents pays membres vers l'égalité d'emploi et la „déségrégation” : elle chargera un groupe d'experts de coordonner une procédure de contrôle permanente de ces progrès.

Les gouvernements des Dix seront enfin priés de prendre des mesures positives pour supprimer toute discrimination envers les femmes immigrées. Un groupe d'experts sera chargé de délimiter les secteurs où elle existe et de cerner les difficultés juridiques qui empêchent ces femmes d'accéder à l'emploi.

Mais rien ne sera possible en aucun domaine sans une évolution psychologique du grand public. La Commission demande donc aux gouvernements des Dix de faire un gros effort d'information. Sans doute l'égalité des sexes est-elle inéluctable, à terme. Mais pourquoi ne pas accélérer le mouvement ?

L'EUROPE ET VOUS

Pour prévenir les catastrophes industrielles

Cinq ans après la catastrophe de Seveso, en Italie, les ministres de l'Environnement des Dix ont adopté une importante directive destinée à prévenir le renouvellement de désastres du même type.

Cette nouvelle législation, qui entrera en vigueur au cours des 18 prochains mois, comporte une liste de 178 substances dangereuses dont la fabrication, l'usage ou la manipulation feront l'objet d'une réglementation particulièrement sévère. Les firmes concernées devront informer leur personnel ainsi que la population vivant aux abords des usines des dangers encourus. Elles devront tenir au courant les autorités compétentes de la nature de leurs activités et leur adresser notamment un rapport de sécurité prouvant que toutes les mesures possibles ont été prises pour prévenir un accident de grande ampleur. Le personnel de ces firmes devra recevoir un entraînement spécial pour faire face à une situation de catastrophe.

Les pays membres où des installations dangereuses fonctionnent, ou sont en cours de construction, à proximité d'une frontière devront informer le pays voisin des risques pouvant en résulter pour l'environnement ou pour la santé humaine.

Les industries visées par la nouvelle directive sont, en particulier, les fabriques de pesticides et de produits pharmaceutiques, les raffineries de pétrole ou de gaz ainsi que les usines de fabrication de produits plastiques.

Les installations nucléaires et militaires sont exclues de la directive. Par contre les firmes assurant le stockage et le transport de substances dangereuses „classiques” seront soumises au code de sécurité.

La Commission européenne va d'ailleurs mettre en place une banque de données sur les accidents industriels de grande ampleur, de manière à faciliter l'échange d'informations et la mise en commun des expériences acquises dans les pays membres.

Au cours de la même réunion, les ministres de l'environnement

ont également approuvé une directive concernant les rejets de mercure dans l'eau par les installations de désalination ou par les usines produisant des batteries.

Les ministres ont également adopté une recommandation tendant à développer l'utilisation du papier et du carton recyclés. Les administrations, les autorités publiques et les institutions communautaires sont invitées à donner l'exemple et à mettre en œuvre des programmes d'information des consommateurs.

Les ministres ont aussi approuvé la mise en place d'une procédure d'échanges d'informations destinée à la lutte contre la pollution des mers par les hydrocarbures. Il s'agit notamment de dresser un inventaire des diverses méthodes d'action, une liste des plans d'urgence nationaux ou internationaux ainsi qu'un recueil des divers hydrocarbures polluants avec indication des meilleures manières connues d'en venir à bout.

Enfin les ministres ont approuvé l'adhésion par les Dix à la Convention de Berne sur la préservation de la faune européenne et de ses habitats naturels. Cette convention, qui vaut donc presque autant pour la flore que pour la faune, a spécialement pour but la protection des espèces migratrices grâce à la coopération des divers pays.

L'esprit plus libre en vacances

Tout le monde a plus ou moins entendu parler des mésaventures souvent dramatiques dont ont été victimes certains travailleurs indépendants partis en vacances à l'étranger avec leur famille et qui ont eu à déboursier d'énormes frais médicaux à la suite d'un coup du sort. Parce que la sécurité sociale ne les couvrirait pas dans ces cas-là.

Ces récits appartiendront bientôt au passé. En effet, à partir de juillet, les indépendants bénéficieront des mêmes avantages que les salariés en matière de sécurité sociale.

Armés du formulaire idoine — le fameux E 111 — ils pourront obtenir le remboursement des frais médicaux encourus à l'étranger.

Telle est la décision qu'ont prise en décembre dernier les ministres des affaires sociales de la Communauté. Dans un autre domaine, cependant, ils ont été moins heureux : ils n'ont pas pu se mettre d'accord sur la protection des travailleurs exposés au plomb métallique.

La Commission n'oublie pas les handicapés

La Commission a entrepris l'étude d'un Programme de cinq ans d'aide aux handicapés, qui fera suite à l'Année internationale des personnes handicapées (1981).

Sur l'initiative de MM. Ivor Richard et Michael O'Kennedy, membres de la Commission respectivement responsables des affaires sociales et de l'administration interne, un bureau a été créé spécialement en vue de l'exécution du programme. Celui-ci se concentrera sur une série de projets locaux d'intégration des handicapés à tous les niveaux sociaux.

Ces projets serviront de modèles de démonstration. La nouvelle unité de la Commission sera chargée de les coordonner et d'assurer la liaison, aux plans nationaux et européen, entre les représentants des handicapés, les associations bénévoles et les corps professionnels.

Travail à temps partiel et retraite anticipée

Si les gouvernements suivent l'avis de la Commission européenne, les travailleurs à temps partiel auront bientôt les mêmes droits que leurs collègues à temps plein, en ce qui concerne la sécurité sociale et les avantages sociaux propres à leur profession.

A l'heure actuelle, en raison des lacunes existant dans les législations nationales, les employeurs peuvent légalement faire une discrimination entre les deux catégories. La proposition de la Commission mettrait fin à ces pratiques : les travailleurs à temps partiel auraient droit — proportionnellement à leurs pres-

tations, bien entendu — au même salaire de base, aux mêmes primes de vacances, aux mêmes indemnités de licenciements et aux mêmes retraites que les travailleurs à temps plein. En cas de vacances d'emplois au sein de l'entreprise, ils bénéficieraient, s'ils souhaitent travailler à plein temps, d'une priorité d'embauche. Leur employeur serait tenu de leur donner un contrat en bonne et due forme stipulant l'égalité des droits.

La Commission européenne a par ailleurs, mis au point une proposition visant à assouplir les droits à la retraite. Arrivés à un certain âge, les salariés — quel que soit leur sexe — pourraient décider eux-mêmes s'ils veulent poursuivre leurs activités où bien „dételer”. Ce qui impliquerait que les pays de la Communauté changent leurs dispositions nationales d'accès à la retraite, de manière à y inclure le principe de la flexibilité.

Les „biens bonnes” dangereuses

Faux nez, cuillères fondantes, boules pointues et poudre à éternuer... L'arsenal des joyeux drilles de village n'a guère varié depuis des lustres. Malheureusement, il risque de causer à ceux qu'il est censé divertir de graves troubles de santé. C'est ce que des recherches récentes ont mis en lumière. Telle poudre à éternuer contient une substance similaire à un produit chimique bien connu pour ses propriétés cancérigènes. D'autres poudres, boules pointues et boules lacrymogènes risquent de causer des inflammations des yeux et de la gorge ainsi que des troubles cutanés et des affections respiratoires.

C'est pourquoi, dans plusieurs pays de la Communauté, certaines „farces et attrapes” ont déjà été interdites. La Commission européenne vient maintenant de mettre au point une directive destinée à harmoniser les mesures prises ici et là. Les professionnels de la bonne humeur seront tenus de recourir à des produits moins toxiques. Ce qui n'empêchera personne de bien s'amuser...

T.E.P.S.A.

Le Groupe d'Etudes Politiques Européennes, en collaboration avec des membres de l'association T.E.P.S.A. (Trans European Policy Studies Association) ont, à la demande du prédécesseur de M. Tindemans, élaboré un rapport relatif à la Présidence belge du Conseil des Communautés Européennes. (Janvier-Juin 1982)

Pour ce groupe d'experts pluridisciplinaires, la relance de l'unification européenne doit se baser sur le Mandat du 30 mai, les propositions du gouvernement français et le plan Genschler-Colombo.

Le Mandat du 30 mai implique un accord communautaire sur les actions économiques, industrielles et sociales dans une double perspective : européenne et tiers-mondiste.

Les propositions françaises quant à elles, particulièrement axées sur l'espace social et industriel européen, ne peuvent être intégrées que par rapport à la reconquête du marché intérieur européen, en acceptant les règles de concurrence, mais aussi en tenant compte des propositions Genschler-Colombo sur la coopération politique et la sécurité européenne.

A noter que la rédaction du rapport avait été précédée d'un séminaire international organisé au Bureau de Presse et d'Information de la Commission à Bruxelles.

Parmi les participants belges R. Rifflet, B. Ryelandt, J. Van Damme, M. Vanden Abele, T. Peeters, G. Gorieli, J. Steenbergen et J. Hendrickx.

1976, en 1979 et en 1980, elle avait accordé des prêts pour un montant total de 1,25 milliard de francs.

En 1982, la B.E.I. a décidé de poursuivre son action en prêtant 500 millions de francs, pour une durée de 10 ans, à la Société Nationale de Crédit à l'Industrie. (S.N.C.I.)

Pour sa part, la S.N.C.I. redistribuera ce prêt, en accord avec la B.E.I., à de petites et moyennes entreprises belges.

Ces entreprises ont été sélectionnées parce qu'elles créent ou sauvegardent plus d'emplois que les grandes entreprises, pour un même capital investi, et cela dans une gamme très variée d'activités.

Dialogue Parlement- commission

Bourses d'études

Dans le cadre de son programme de „Formation scientifique et Technique”, le Conseil a décidé de poursuivre ses actions d'octroi de bourses d'études, en reconduisant des programmes antérieurs, cela pour une durée de 4 ans, une dotation de 8,8 millions d'écus est prévue.

Outre l'organisation de cours de formation avancés, le Conseil offre la possibilité à de jeunes scientifiques et ingénieurs de participer à des programmes communautaires de recherche. Le boursier doit effectuer la préparation d'un mémoire de fin d'études, la préparation d'une thèse de doctorat ou une spécialisation postuniversitaire ou postdoctorale, dans un autre pays que le sien. C'est ainsi que 215 bourses - durée moyenne 2 ans - pourront être attribuées dans le cadre de ce programme.

De plus, la Commission octroie des bourses à de jeunes cadres européens pour séjourner 18 mois au Japon, y apprendre le japonais et améliorer leurs connaissances du marché et du monde des affaires de ce pays. En 1981, 30 bourses ont été accordées.

En ce qui concerne les pays en voie de développement, la Commission n'offre pas de bourses mais, gère les demandes de bourses introduites par

ces pays, dans le cadre des fonds prévus dans la Convention de Lomé ou des accords avec le Maghreb ou le Mashrek.

Des bourses de recherche (en 1981, 21 bourses) destinées à de jeunes enseignants universitaires - début de carrière - poursuivant des recherches sur l'intégration européenne sont également offertes par la Commission.

(Réponse donnée par M. Davignon, au nom de la Commission à la question écrite N° 162/81 de M. Newton Dunn)

Océanographie à Montpellier

Une étudiante belge s'est vu refuser l'accès à la section „Océanographie” de l'Université de Montpellier, section qui n'existe pas en Belgique. La raison invoquée pour cette interdiction réside dans l'obligation pour les ressortissants, non Français, de la Communauté de s'inscrire six mois à l'avance, alors qu'ils ignorent encore s'ils réuniront les conditions d'admission. Ce délai n'est pas imposé aux étudiants français.

La Commission ne considère pas cette procédure de pré-inscription comme une forme de discrimination à l'égard des étudiants originaires d'autres Etats membres, d'autant qu'il n'existe pas de numerus clausus dans les universités françaises - sauf dans la région parisienne pour les facultés de médecine - et que, d'autre part, les étudiants ressortissants de la Communauté, qui poursuivent leurs études en France sont dispensés des frais de scolarité.

Pour informer les étudiants des différentes modalités des procédures d'inscription dans chacun des Etats membres, la Commission a eu l'initiative de publier, depuis 1977 (la dernière édition date d'octobre 1981) le Guide de l'étudiant.

Ce guide est distribué gratuitement à tous les établissements d'enseignement supérieur de la Communauté européenne et dès lors toutes les personnes intéressées peuvent le consulter.

(Réponse donnée par M. Richard, au nom de la Commission, à la question écrite N° 1157/81, de M. Damseaux)

C.D.I. : Offres de coopération

Le Centre pour le Développement industriel, Centre issu de la Convention ACP-CEE de Lomé, présente de multiples possibilités de coopération industrielles.

Ainsi, une société mauricienne (Ile Maurice) possédant une capacité de production de 30.000 m² de carreaux de revêtement de sols et de murs, à base de pierres naturelles (marbre, basalte) recherche un partenaire industriel, membre de la CEE, désireux de participer à l'investissement du projet et à la commercialisation des produits. (Réf. 81/56 a)

Au Zimbabwe, une société coopérative située dans la banlieue de Salisbury désire mettre sur pied une nouvelle unité de production textile en vue de la fabrication de couvertures, de fils à coudre et à tisser en coton, de toile fine pour chemises et de tissus pour la confection de vêtements, etc...

Un partenaire européen est recherché pour fournir l'équipement et le savoir-faire, mais aussi pour participer au capital et assister la société coopérative dans l'approvisionnement en matières premières importées. (Réf. 81/58 a)

Le gouvernement de l'Etat du Lagos au Nigéria cherche à s'associer à un partenaire européen pour la construction de bateaux de pêche, de chalutiers, de patrouilleurs et de yachts. (Réf. 81/60 c)

Au cas où vous seriez intéressé par l'une de ces offres, mais aussi par d'autres, vous pouvez envoyer une lettre ou un telex citant la référence et le CDI vous fera parvenir des renseignements. Veuillez détailler vos nom et adresse et indiquer vos activités et l'intérêt que vous portez à la coopération industrielle. Adresser toute correspondance au : Centre pour le développement industriel „Possibilités de Coopération industrielle,” rue de l'Industrie, 28, 1040 Bruxelles, Telex N° 61427 CDI B - Téléphone : (02) 513.41.00.

Prêt de la B.E.I.

La Banque Européenne d'Investissement, spécialisée dans le financement à long terme, contribue à soutenir l'effort des petites et moyennes entreprises belges dans les zones de développement ou de conversion, comme la Flandre Occidentale, Liège ou le Hainaut.

L'aide accordée par la B.E.I. n'est pas récente. Déjà en

Contrats d'étude et de recherche belges

annoncés au 12 octobre 1981

Bénéficiaires	Description du projet	Durée	Intervention CE (= part du total)
Centre d'Etude de l'Energie nucléaire, Bruxelles	Construction d'une chambre expérimentale et programme d'essais (gestion et évacuation de déchets radioactifs).	1/1/80 - 31/12/82	39 millions FB (= 30 %)
Centre d'Etude de l'Energie nucléaire, Bruxelles	Etude de la formation argileuse à Boom.	1/1/80 - 31/12/82	30,8 millions FB (= 25 %)
Centre d'Etude de l'Energie nucléaire, Bruxelles + Département Radiobiologie du Centre d'Etude de l'Energie nucléaire, Mol	Rayons radioactifs.	1980-1984	3,89 millions FB (= 25 %)
Centre d'Etude de l'Energie nucléaire, Bruxelles + Département Radiobiologie, Geel	Protection contre les rayons radioactifs.	1980-1984	8,128 millions FB (= 36 %)
UCL + CORE, Louvain-la-Neuve	Adjudication au programme de recherche et développement.	1/1/81 - 31/12/81	1,613 millionFB (= 60 %)
Faculté Polytechnique de Mons, Mons	Etude et construction d'un collecteur solaire.	1/1/81 - 30/6/82	1,95 million FB (= 50 %)
Faculté Polytechnique de Mons, Mons	Energie solaire.	1/7/80 - 30/6/83	3,625 millions FB (= 50 %)
UCL, Louvain-la-Neuve	Etude d'un gîte de scheelite.	1/7/81 - 30/6/82	1,05 million FB (= 50 %)
Cockerill Yards Hoboken, Hoboken	Ebauche d'un cargo à voile de 30.000 TPL (tonnes de port en lourd).	36 mois	17,236 millions FB (= 50 %)
Centre d'Etudes nucléaires, Mol	Protection contre les rayons radioactifs.	1980 - 1984	1,625 million FB (= 28 %)
Départements du Centre d'Etudes nucléaires de Mol et Wageningen	Protection contre les rayons radioactifs.	1/1/81 - 31/12/84	5,909 millions FB (= 27 %)
o Prof. I. Prigogine, Bruxelles	Analyse des méthodes et mécanismes existant pour la définition d'un „organe de perception” qui expliciterait les besoins et opportunités scientifiques de nos sociétés.	Jusque fin septembre 1981	1.657.200 FB (= 100 %)
International Relations Consulting Company, Bruxelles	Définition des principaux besoins techniques en matière de technologie de l'information des Etats membres dans les années '90 et suivantes.	Jusqu'au 31 mars 1982	238.300 FB (= 100 %)
KEMCI, S.A., Liège	Principes généraux de prévention et de protection contre l'incendie dans les centrales nucléaires à eau légère.	Jusqu'au 1 ^o septembre 1982	1.243.400 FB (= 100 %)
Institut von Karman de Dynamique des fluides, Rhode-St-Genèse	Modèles pour la description du comportement thermique d'un lit de débris qui s'est formé à la suite d'un grave accident dans un réacteur rapide refroidi au sodium.	Jusqu'au 30 octobre 1982	1,320 millionFB (= 100 %)

Bénéficiaires	Description du projet	Période	Intervention CE (= part du total)
Institut von Karman de Dynamique des fluides, Rhode-St-Genèse	Caractérisation de l'onde de pression provenant de l'explosion d'un nuage étendue de gaz lourds.	Jusqu'au 30 septembre 1982	770.100 FB (= 100 %)
Institut von Karman de Dynamique des fluides, Rhode-St-Genèse	Comparaison critique des méthodes de représentation de la dispersion de nuages de gaz lourds dans l'atmosphère.	Jusqu'au 31 août 1982	1.026.800 FB (= 100 %)
Faculté des Sciences Agronomiques de l'Etat, Gembloux	Recherche sur l'ajustement de la qualité des papiers selon leur usage et en vue des opérations de recyclage.	1 an	1.420.000 FB (= 100 %)
Faculté des Sciences Agronomiques de l'Etat, Gembloux	Etude des marchés où les papiers sont en concurrence directe avec d'autres produits.	1 an	1.650.000 FB (= 100 %)
Commission administrative du Patrimoine de la Bibliothèque Royale, Bruxelles	Coordination de la révision de traductions dans les langues officielles de la CE de documents de haute technicité.	8 mois	1.533.660 FB (= 100 %)
Steriabel S.A., Bruxelles	Maintenance de programmes d'ordinateur suite à un changement dans le système ou en cas de panne.	Jusque fin 1982	164.000 FB (= 100 %)
Steriabel S.A., Bruxelles	Etude de faisabilité de l'inventaire final EINECS.	2 mois	350.000 FB (= 100 %)
Steriabel S.A., Bruxelles	Traitement des données de la pollution de l'air.	9 mois	1.500.000 FB (= 100 %)
SEGES S.A., Bruxelles	Prévention de la pollution provoquée par les déchets provenant de l'industrie du dioxyde de titane.	—	1.450.000 FB (= 100 %)
SEGES S.A., Bruxelles	Echange d'informations sur la qualité des eaux douces superficielles dans la CE.	1 an	2.362.000 FB (= 100 %)
SEGES S.A., Bruxelles	Synthèse sur les eaux de baignage.	1 an	2.155.000 FB (= 100 %)
Mme Van Houtte, Bruxelles	Gestion et traitement des données pour l'échange d'informations sur la pollution de l'air.	Jusque fin mai 1982	616.000 FB (= 100 %)
Centro Studi ed Informazione sulle Comunità Europee, Bruxelles	Organisation des compétences en matière de protection de l'environnement dans les divers Etats membres.	Jusqu'au 12 mars 1982	1.100.000 FB (= 100 %)
Mme Masse, Bruxelles	Données scientifiques relatives aux substances cosmétiques.	1 an	620.000 FB (= 100 %)
Prof. Dr. G. Persoone	Evaluation de l'impact du benzène, du chloroforme.. sur l'environnement aquatique.	1 an	1.119.000 FB (= 100 %)
VUB, Bruxelles	Recherches climatologiques.	1/11/80 - 28/2/84	3.313.380 FB (= 50 %)
Université de l'Etat, Liège	Histoire du climat en Europe.	Jusqu'au 31/12/83	150.000 FB (= 100 %)
Université de l'Etat, Liège	Recherches climatologiques.	1/7/81 - 30/6/83	2.485.000 FB (= 33 %)
UCL, Louvain-la-Neuve	Energie solaire.	36 mois	4 millions FB (= 43 %)
SAF P.V.B.A., Maldegem	Récupération de protéines, graisses et énergie dans les déchets alimentaires du secteur HORECA.	1/1/81 - 31/12/82	500.000 FB (= 25 %)
Faculté des Sciences Economiques et Sociales, Namur	Biomasse et régions.	1/3/81 - 30/11/81	841.000 FB (= 50 %)
LABORELEC, Rhode-St-Genèse	Economie d'énergie dans le secteur domestique grâce à un chauffage par pompe à chaleur.	1/1/80 - 30/6/83	4.628.000 FB (= 50 %)

Publications

disponibles au Bureau de Presse et d'information, 73, rue Archimède, 1040 Bruxelles.

- L'union économique et monétaire européenne Documentation européenne 4/1981, 39 p.
- Le budget de la Communauté européenne Documentation européenne 5/1981, 54 p.
- La Communauté européenne et son ordre juridique Documentation européenne 6/1981, 43 p.
- Le courrier Afrique-Caraïbe-Pacifique - Communauté européenne Janvier-Février 1982, N° 71, Dossier sur les énergies nouvelles et renouvelables
- Le dossier de l'Europe. Le cinquième programme de la politique économique 1981-1985, 19/81
- Le dossier de l'Europe. Catalogue 1979-1981, 20/81.

Visites

13 janvier : Sœurs de Notre-Dame, Namur; **14 janvier :** Ursula Instituut, Herkede-Stad; **14 janvier :** Réception Centre d'Accueil pour l'Europe Unie; **20 janvier :** Europees Contact Centrum; **1er février :** St-François Xavier, Verviers; **2 février :** Deutsche Schule, Bruxelles; **5 février :** Institut Libre Marie Haps, Bruxelles; **10 février :** Institut Supérieur de Commerce Saint-Louis, Bruxelles; **16 février :** Studiedag voor de Studenten van de Nederlands-talige Faculteiten der Rechtsgeleerdheid.

Expositions

Le Bureau de Presse et d'Information pour la Belgique a le plaisir de vous inviter, en collaboration avec les autorités locales, à l'exposition d'information européenne. Il s'agit d'une introduction à la Communauté Européenne, son origine, ses buts et ses méthodes de fonctionnement. Elles auront lieu :

- du 17 au 28 février 1982 à l'hôtel de ville de Genk
- du 3 au 14 mars 1982 au „Marbol” à Grammont
- du 12 au 19 mai 1982 au Centre Culturel d'Hasselt.

Piet Dankert (NL)



Nouveau Président du Parlement Européen, élu le 19 janvier '82

47 ans, le successeur de Madame Simone Veil est historien de formation.

Membre du Parti du Travail (PvdA) dans son pays, il siège au sein du groupe socialiste du Parlement Européen.

Vice-Président de la Commission du Contrôle budgétaire au Parlement, M. Piet Dankert est un passionné de la politique internationale.

Raf Chanterie (CVP)



Né à Oeselgem le 22 novembre 1942

Régent en langues modernes Secrétaire national des CVP-Jongeren (1971)

Secrétaire du Président du CVP, M. W. Martens Secrétaire général politique du CVP - PSC, e.a. chargé des relations extérieures, depuis avril 1978

Membre du Bureau politique du P.P.E.

Membre du Bureau politique de l'Union des Démocrates chrétiens

Entré au PE en janvier 1982, en remplacement de M. P. De Keersmaecker.

Alphonsine Phlix (CVP)



Née à Hasselt, le 19 septembre 1928

Assistante sociale Licenciée en organisation du travail de l'Institut supérieur du Travail de la K.U.L.

Membre du Bureau national des jeunes CVP, de 1958 à 1964

Membre du Comité directeur du CVP depuis 1968 et du Bureau national depuis 1972

Membre du Bureau de l'Union des Femmes Démocrates-Chrétiennes européennes Vice-présidente de l'Union des Femmes P.P.E.

Entrée au PE en janvier 1982, en remplacement de M. L. Tindemans.

10ème Marche de l'Europe Solvay

En vue de sensibiliser les populations à l'unification européenne et pour promouvoir une Europe plus humaine, plus libre, plus solidaire, au-delà des frontières et dans le respect des différences, l'Asbl „La Marche de l'Europe” organise du 2 au 15 avril 1982, sa dixième manifestation. Cette marche comportera 12 itinéraires.

Pour plus de détails relatifs à l'organisation de cette Marche européenne, adressez-vous à : M. Paul CLIQUET, La Marche de l'Europe, Asbl. Rue François Stroobant, 30 1060 Bruxelles - tél. : 02/343.72.45.

Le groupe chimique belge SOLVAY vient, suite à l'intervention de la Commission, de modifier ses accords concernant la fourniture de carbonate de soude dans la CEE, afin de les rendre compatibles avec les règles de concurrence communautaires.

Le carbonate de soude intervient surtout dans le secteur de la fabrication du verre, secteur qui a besoin d'importantes quantités de ce produit.

Or, la Communauté ne dispose que d'un petit nombre de fournisseurs, dont les plus importants sont la firme britannique ICI et la société SOLVAY.

Les sociétés productrices de la CEE concluaient sur leurs propres marchés des contrats exclusifs d'approvisionnement de longue durée : cinq ans ou plus. De tels accords pouvant détériorer la situation concurrentielle des fabricants de verre, la Commission a obtenu de la part de SOLVAY la révision de ses contrats.

Impression la charte brugge
tel. 050/331235